

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le conseil de la Municipalité de Chelsea a, à sa session tenue le 12 janvier 2021, adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1175-20 RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT POUR FINANCER LES SERVICES PROFESSIONNELS 2021**

**AVIS PUBLIC** est également donné que ce règlement est déposé au bureau du Directeur général et Secrétaire-trésorier, sis au 100, chemin Old Chelsea, Chelsea (Québec), J9B 1C1, et ce règlement peut être consulté à même les présentes.

**AVIS PUBLIC** est aussi donné que ce règlement a été approuvé par :

1. Le conseil municipal, le 12 janvier 2021
2. Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 16 avril 2021

**AVIS** est en outre donné que le règlement est entré en vigueur le 12 janvier 2021.

**DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC ce 23<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2021.**

## NOTICE OF PROMULGATION

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the Council of the Municipality of Chelsea, at a sitting held January 12, 2021, has adopted the following by-law:

### **BY-LAW NUMBER 1175-20 BORROWING BY-LAW ESTABLISHING EXPENDITURES AND A LOAN REQUIRED TO FINANCE THE 2021 PROFESSIONAL SERVICES**

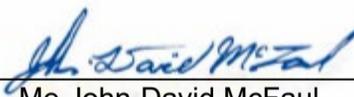
**PUBLIC NOTICE** is also given that this by-law is kept in the office of the Director General and Secretary-Treasurer, located at 100 chemin Old Chelsea, Chelsea Qc, J9B 1C1, and is available for consultation herewith.

**PUBLIC NOTICE** is also given that this by-law has been approved by:

1. The municipal Council, January 12, 2021
2. The *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation*, April 16, 2021

**NOTICE** is further given that this by-law has come into effect January 12, 2021.

**GIVEN AT CHELSEA, QUÉBEC, this 23<sup>th</sup> day of the month of April 2021.**



Me John-David McFaul  
Directeur général et Secrétaire-trésorier  
Director General and Secretary-Treasurer

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1175-20**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT  
POUR FINANCER LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR 2021**

**ATTENDU QUE** le conseil juge nécessaire d'obtenir les services professionnels suivants :

Description	Terme	Coût
Plans et devis – Aménagement réseau égout secteur New Chelsea	5 ans	206 000,00 \$
Contre-expertise géotechnique – Sentier communautaire, secteur de la Vallée	5 ans	77 300,00 \$
Plans et devis – Réfection du chemin du Lac-Meech, entre le chemin Dunlop et le stationnement de la plage O'Brien	5 ans	103 000,00 \$
<b>TOTAL</b>		<b>386 300,00 \$</b>

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 15 décembre 2020 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le conseil de la Municipalité de Chelsea est autorisé à effectuer des dépenses pour les divers services professionnels mentionnés ci-haut, pour un montant total de 386 300,00 \$, réparti tel que décrit aux annexes A à C, lesquelles font partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 386 300,00 \$ sur une période de 5 ans.

**ARTICLE 3**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 4**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

## **ARTICLE 5**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## **ARTICLE 6**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2021.**

  
Me John-David McFaul  
Directeur général et secrétaire-trésorier

  
Caryl Green  
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 15 décembre 2020

DATE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT : 12 janvier 2021

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 04-21

APPROUVÉ PAR LES PERSONNES  
HABILES À VOTER :

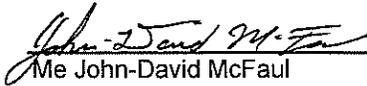
APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DES  
AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION 16 avril 2021

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Honoraires professionnels d'ingénierie pour les plans et devis pour l'aménagement d'un réseau d'égout dans le secteur New Chelsea (5 ans)	190 500,00 \$
	<b>Total honoraires professionnels avant taxes</b>	190 500,00 \$
	<b>TPS 5 %</b>	9 525,00 \$
	<b>TVQ 9,975 %</b>	19 002,38 \$
	<b>Total honoraires professionnels après taxes</b>	219 027,38 \$
	<b>Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)</b>	(19 026,19) \$
	<b>Total honoraires professionnels (taxes nettes)</b>	200 001,19 \$
	<b>Frais escompte (2 %) et intérêts (2 % - 6 mois)</b>	5 998,82 \$
	<b>TOTAL HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>	<b>206 000,00 \$</b>

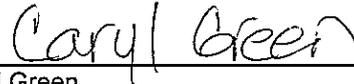
  
 Me John-David McFaul  
 Directeur général et secrétaire-trésorier  
 15 décembre 2020

  
 Caryl Green  
 Mairesse

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Honoraires professionnels d'ingénierie pour une contre-expertise géotechnique pour le sentier communautaire, secteur de la Vallée (5 ans)	71 450,00 \$
	Total honoraires professionnels avant taxes	71 450,00 \$
	TPS 5 %	3 572,50 \$
	TVQ 9,975 %	7 127,14 \$
	Total honoraires professionnels après taxes	82 149,64 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(7 136,07) \$
	Total honoraires professionnels (taxes nettes)	75 013,57 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (2 % - 6 mois)	2 286,43 \$
	<b>TOTAL HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>	<b>77 300,00 \$</b>

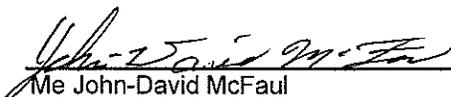


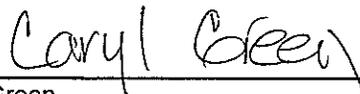
Me John-David McFaul  
 Directeur général et secrétaire trésorier  
 15 décembre 2020



Caryl Green  
 Mairessse

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Honoraires professionnels d'ingénierie pour les plans et devis pour la réfection du chemin du Lac-Meech, entre le chemin Dunlop et le stationnement de la plage O'Brian (5 ans)	95 250,00 \$
	Total honoraires professionnels avant taxes	95 250,00 \$
	TPS 5 %	4 762,50 \$
	TVQ 9,975 %	9 501,19 \$
	Total honoraires professionnels après taxes	109 513,69 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(9 513,09) \$
	Total honoraires professionnels (taxes nettes)	100 000,59 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (2 % - 6 mois)	2 999,41 \$
	<b>TOTAL HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>	<b>103 000,00 \$</b>

  
 Me John-David McFaul  
 Directeur général et secrétaire-trésorier  
 15 décembre 2020

  
 Caryl Green  
 Mairesse